

Projet de descriptif de programme pour le Burundi (2014-2016)

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation	1–5	2
II. Coopération passée et enseignements tirés de l’expérience	6–11	3
III. Programme proposé	12–18	4
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme	19–21	5
Annexe		
Cadre de résultats et d’allocation des ressources pour le Burundi (2014-2016)		6

I. Analyse de la situation

1. Le Burundi est l'un des pays les plus pauvres du monde. Il figure dans la catégorie des pays en situation d'après-conflit et de consolidation de la paix. Le Rapport sur le développement humain 2011 du PNUD le classe 185^e sur 187, avec un indice de développement humain de 0,316. La prévalence de la faim y est l'une des plus élevées du monde. Selon l'enquête démographique et de santé 2010, 58% des enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition chronique, dont 29% sous sa forme aiguë. S'il y a peu de chances que le Burundi atteigne la majorité des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), l'édition 2012 du rapport national sur les OMD relève toutefois un certain nombre de progrès. Ainsi, entre 2005 et 2010, le taux de mortalité infantile est passé de 120 à 59 pour 100 000 naissances vivantes, celui de la mortalité infanto-juvénile de 176 à 96 et le ratio de mortalité maternelle de 615 à 500¹. Le taux net de scolarisation est passé de 52,9% à 96,1% tandis que la parité filles/garçons est atteinte dans l'enseignement primaire. Les progrès en matière d'équité homme/femme se sont traduits par une bonne représentation des femmes dans les institutions (32% à l'Assemblée nationale, 46% au Sénat et 34% pour les élus locaux).

2. En ce qui concerne la vie politique, la gouvernance, l'état de droit et la démocratie en général, des avancées significatives ont été réalisées dans le processus de consolidation de la paix et la conduite des élections. Le pays a également poursuivi le désarmement de la population civile, la démobilisation et la réintégration des anciens combattants et le rapatriement des réfugiés centré sur le développement durable. Depuis 2006, le Burundi est à l'ordre du jour des travaux du Comité de consolidation de la paix, qui travaille avec le Gouvernement et les partenaires pour s'attaquer aux priorités du pays en matière de consolidation de la paix. Toutefois, des défis demeurent en ce qui concerne la relance du dialogue politique avec l'opposition, les médias et la société civile, l'indépendance de la justice, la promotion des droits humains, l'autonomisation des femmes, la lutte contre l'impunité et les violences sexistes, et la prise en charge des victimes.

3. Sur le plan sécuritaire, des progrès ont été accomplis dans la rationalisation des effectifs des forces de défense et de sécurité et l'achèvement du processus de démilitarisation des Forces nationales de libération. Le retour des militaires dans les casernes réduit considérablement les risques d'exactions à l'encontre des populations. Pourtant, l'insécurité et la criminalité persistent, alimentées surtout par les tensions politiques, les conflits fonciers et la circulation des armes légères et de petit calibre.

4. Au chapitre économique, le Burundi a enregistré au cours des quatre dernières années une croissance annuelle moyenne positive de son produit intérieur brut (PIB). La Banque mondiale estime que le taux est passé de 4% en 2011 à 4,5% en 2012 et que les prévisions pour 2013 se situent autour de 4,8%. Cette croissance reste vulnérable dans un contexte de volatilité des cours du pétrole, de conjoncture commerciale internationale incertaine, de baisse tendancielle des aides extérieures et de faible diversification de l'économie. Au nombre des obstacles à l'origine de la persistance de la pauvreté et de la faible compétitivité du pays figurent : a) un environnement macroéconomique contraignant; b) un niveau de chômage élevé (11% en milieu urbain en 2008) et une mauvaise gouvernance; c) une production électrique médiocre et instable et le coût élevé des transports; d) le taux d'imposition le plus élevé enregistré en Afrique de l'Est; e) l'exploitation inadéquate des ressources naturelles (mines); et f) la faible coordination de l'aide, un pilotage institutionnel inefficace, une gestion approximative de l'économie et un encadrement du monde rural inapproprié.

5. La pression démographique, avec une densité moyenne de 320 habitants au km² et un taux de croissance annuel de 2,4%², s'ajoutant à de graves problèmes fonciers, au manque de terres arables et à la pauvreté, aggrave la dégradation de l'environnement. Selon le Ministère de l'eau, de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, la surface couverte par les forêts est passée de 11,3% à 6,7% de la superficie du pays entre 1990 et 2010, soit une déforestation moyenne de 64 km² par an. Si ce rythme de déperdition est maintenu, le Burundi n'aura plus de forêts dans 29 ans et l'impact

¹ PNUD, Rapport national sur les OMD au Burundi, Bujumbura, 2012.

² Données 2008 issues des résultats du recensement général de la population et de l'habitat de 2008.

négatif se remarque déjà en termes de destruction des écosystèmes et de perturbations climatiques, ainsi que sur la qualité des sols, des eaux, de l'air et des conditions de vie générales des populations.

II. Coopération passée et en cours et enseignements tirés de l'expérience

6. Le programme de pays 2010-2014 a fait l'objet d'une révision en vue de son alignement sur le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) II et sur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2012-2016. Ainsi, un nouveau Programme de pays est élaboré pour la période 2014-2016. Le soutien du PNUD fait partie d'une mission intégrée (Bureau des Nations Unies au Burundi ou BNUB). Le mandat du BNUB a été récemment prolongé jusqu'en février 2014, date à laquelle la mission pourrait transiter vers une équipe de pays des Nations Unies.

7. Au niveau de la planification stratégique et de la coordination de l'aide, le PNUD a aidé le Burundi à : a) se doter de la Vision « Burundi 2025 » et du CSLP II, qui serviront de référence pour tous les programmes de développement; b) élaborer/adopter la politique nationale de l'aide et son plan d'action et assurer le fonctionnement régulier du Groupe de coordination des partenaires; c) avoir voix au chapitre dans les processus internationaux tels que le Nouveau Pacte ; d) préparer la conférence des partenaires de Genève, qui a permis de mobiliser le double du montant des fonds attendus, soit plus de deux milliards de dollars.

8. Dans le domaine du relèvement communautaire, le PNUD a aidé le Burundi à : a) se doter d'une stratégie nationale de réintégration assortie d'un plan d'action et d'une démarche séquentielle, à savoir « l'approche 3x6 »³ ; b) créer un environnement favorable à la réintégration socioéconomique durable, avec une offre de 17 299 emplois temporaires permettant l'injection de 2,675 millions de dollars au profit de 25 367 bénéficiaires dont 70% de réfugiés, déplacés et ex-combattants et 30% de membres des communautés d'accueil.

9. En ce qui concerne le changement climatique, la dégradation de l'environnement et les écosystèmes fragiles, l'appui du PNUD a permis de : a) sensibiliser les décideurs nationaux et la population à ces problématiques; b) renforcer les capacités nationales en matière de gestion durable des sols; c) doter le pays d'une stratégie nationale de lutte contre la dégradation des sols et d'un plan d'investissement à moyen terme. En matière de prévention des risques et de gestion des catastrophes naturelles, le PNUD a aidé le pays à formuler une stratégie nationale, mettre en place la plateforme nationale de coordination et élaborer des plans d'urgence.

10. Un soutien a été apporté à la gouvernance et à la transition politique en vue de la pérennisation de la paix par le dialogue politique et social, la consolidation de la démocratie, l'accès à la justice ainsi que le contrôle et la réduction des armes légères et de petit calibre. Le PNUD a appuyé la Commission électorale nationale indépendante (CENI) qui a réussi à réaliser un accord sur le Code électoral. Le pays a bénéficié de l'assistance du PNUD pour : a) engager la réforme de l'administration publique ainsi que du secteur de la défense et de la sécurité; b) lancer des projets de consolidation de la gouvernance; c) promouvoir les droits des femmes, réactualiser la politique nationale Genre et élaborer la première Stratégie d'intégration du genre dans les forces de défense.

11. Les principaux enseignements tirés de l'expérience concernent la nécessité de veiller à l'alignement du cycle programmatique sur le cycle du CSLP II 2012-2016 afin de s'assurer que toutes les interventions du PNUD contribuent effectivement à la réalisation des priorités nationales. Les contributions du PNUD à la mise en œuvre du CSLP II doivent être plus ciblées et viser les domaines où l'avantage comparatif est démontré. L'élaboration de programmes conjoints est vivement encouragée. L'approche participative doit être privilégiée pour la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des

³ Cette approche (3x6) présente trois composantes et deux étapes par composante : a) appui aux mécanismes de coordination nationale à travers le renforcement des capacités des structures décentralisées; b) accès équitable des communautés - rapatriés, déplacés et autres personnes vulnérables - aux services sociaux de base et au logement; et c) amélioration des systèmes de production et d'entrepreneuriat local.

programmes. Le PNUD doit faciliter l'application des procédures nationales, poursuivre le renforcement des capacités nationales et contribuer au relèvement du niveau d'absorption de l'aide extérieure. Le développement d'outils harmonisés de suivi/évaluation des programmes du PNUAD doit être encouragé en vue de faciliter la collecte régulière des données, des analyses appropriées, ainsi que l'établissement de rapports de progrès garantissant des prises de décision rationnelles de la part des responsables des différents organismes. La mise en œuvre des programmes intégrés (gouvernance, justice et état de droit) du PNUAD 2010-2014 a mis en exergue l'esprit de synergie qui ouvre la voie à l'initiative «Unis dans l'action». Les prestations du Groupe intégré chargé des opérations du système des Nations Unies «OMT» ont facilité la mise en œuvre conjointe des programmes du PNUAD et méritent d'être renforcées et les services communs développés.

III. Programme proposé

12. Le présent programme de pays a été élaboré en tenant compte des leçons apprises ainsi que des recommandations et du Plan d'action issus du Sommet d'Istanbul sur les pays les moins avancés, dans une optique de paix, de sécurité et de développement. Il portera sur deux axes du PNUAD aligné sur le CSLP II.

Axe 1 - Renforcement de l'état de droit, consolidation de la bonne gouvernance et promotion de l'égalité hommes-femmes

13. Le PNUD apportera un appui pour élaborer et mettre en place: a) la politique nationale et le plan d'action pour la promotion et la protection des droits de l'homme; b) la politique de réforme législative et institutionnelle de la justice et le fonctionnement régulier et efficace du système pénitentiaire et de l'assistance juridique; c) la politique nationale de sécurité communautaire et le renforcement des capacités des partenaires et institutions de la lutte contre la prolifération des armes légères, la délinquance juvénile et les violences sexistes ; d) les mécanismes de la justice de transition(Commission vérité et réconciliation et Tribunal spécial).

14. Le PNUD fournira une assistance technique aux organes de gestion du processus électoral pour l'organisation d'élections libres et transparentes en 2015. Il aidera à la création d'un espace politique et de dialogue entre les différents acteurs en vue de la consolidation de la paix. Il contribuera à la mise en œuvre du plan stratégique du Parlement pour le renforcement de ses capacités dans l'analyse, l'élaboration des lois et le contrôle de l'action gouvernementale. Un appui sera fourni pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption et du Programme national de réforme de l'administration publique. L'appui à la promotion de la transparence sera axé sur le renforcement des capacités de la société civile et des institutions supérieures de contrôle des finances publiques et de lutte contre la corruption.

15. Le PNUD assistera le pays dans la rationalisation du processus de planification et le renforcement des capacités de gestion stratégique du développement à travers: a) la mise en place des mécanismes de coordination et de suivi de Vision 2025 et du CSLP II, l'organisation des consultations nationales et un débat sans exclusive sur l'action au service du développement au-delà de 2015; b) le renforcement du système de collecte, d'analyse et de diffusion des données statistiques; c) l'appui à l'efficacité et à la gestion de l'aide publique au développement ainsi que la formulation et la mise en œuvre des instruments de politique et de stratégie pour promouvoir une croissance favorable aux pauvres, notamment dans les secteurs de l'emploi, des mines, de l'énergie, des technologies de l'information et des communications (TIC) et de l'intégration régionale. Le PNUD et les organismes du système des Nations Unies accompagneront le pays dans l'élaboration d'un cadre d'accélération de la réalisation des OMD 4 et 5⁴. Dans ce cadre, la coopération Sud-Sud sera utilisée de façon intensive afin de faire fond sur les bonnes pratiques expérimentées ailleurs.

Axe 2 - Transformation de l'économie burundaise pour une croissance soutenue et créatrice d'emplois

⁴ Réduction de la mortalité infantile et amélioration de la santé maternelle.

16. Le PNUD fournira un appui pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie nationale de développement du secteur privé et du plan d'action correspondant. L'accent sera mis sur la création d'un environnement institutionnel favorable à l'épargne et à l'investissement privé local et étranger. Outre l'élaboration d'une stratégie sectorielle, le PNUD aidera à la promotion de la transparence et de la bonne gouvernance en matière de Code minier, d'octroi des licences d'exploitation et de régulation des revenus par la fiscalité, et facilitera la mise en œuvre et le suivi de la politique nationale et du plan d'action pour l'emploi et la promotion du volontariat des jeunes.

17. Le PNUD s'investira dans la transition vers un développement durable par la redynamisation de l'économie rurale, la promotion des chaînes de valeur et du développement communautaire inclusif par : a) le renforcement des capacités de conception, de planification, de coordination, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des programmes sectoriels et des projets par les structures nationales et les acteurs de terrain; b) le développement et la vulgarisation des approches intégrées novatrices de relance du développement durable à travers la création de débouchés économiques pour les pauvres; c) la création d'emplois et de revenus ciblant les femmes et les jeunes à travers le micro-entrepreneuriat, la création de plateformes, la promotion des chaînes de valeur et des technologies agroalimentaires; d) l'appui visant à faciliter l'accès au crédit et aux autres services financiers et les mesures incitatives de long terme.

18. Le PNUD appuiera les efforts que fait le pays pour intégrer l'adaptation au changement climatique et la réduction du risque climatique dans ses politiques et stratégies de développement par : a) la mise en place d'outils et mécanismes de protection de l'environnement, de lutte contre la déforestation, d'adaptation au changement climatique et de gestion des risques de catastrophe ; b) la préservation et la gestion des écosystèmes terrestres et humides; c) l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action issu de Rio+20; d) la promotion des énergies nouvelles et renouvelables en vue de l'adaptation au changement climatique; et e) l'élaboration d'outils et mécanismes de prévention des conflits fonciers ou liés à la gestion des ressources naturelles.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

19. Le programme de pays fera l'objet d'un examen annuel et d'un examen à mi-parcours, ainsi que d'un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du PNUAD et d'une évaluation finale. Les projets donneront lieu à des rapports d'étape trimestriels et annuels, suivis de réunions d'examen. Il sera procédé au renforcement du système statistique national en vue de produire des données de base de suivi/évaluation ventilées par sexe et par région, ce qui permettra de répondre aux attentes des partenaires, de donner au pays des indicateurs pertinents d'appréciation de leurs progrès, de produire des rapports analytiques régionaux qui font actuellement cruellement défaut à tous les niveaux.

20. La modalité des Volontaires des Nations Unies sera utilisée pour renforcer la mise en œuvre des projets surtout pour les activités en milieu communautaire et à la base. La recherche des possibilités de participation volontaire et bénévole des citoyens sera l'une des stratégies mises en œuvre pour atteindre les résultats de développement et de consolidation de la paix. L'introduction progressive de la modalité d'exécution nationale et de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds (HACT) au cours du programme sera une priorité, sur la base des évaluations exhaustives effectuées en 2010. De même, l'appropriation nationale et la participation des institutions nationales performantes à la mise en œuvre du programme seront les principes directeurs du PNUD à côté des autres modalités, dont celle de mise en œuvre directe par le PNUD, en accord avec le Gouvernement.

21. Dans ce cadre, le Bureau de pays a d'ores et déjà mis en place un nouvel organigramme assorti de nouvelles descriptions de tâches, un nouveau cadre de contrôle interne et un plan de renforcement des capacités programmatiques et opérationnelles. L'objectif visé est l'amélioration de la gestion des programmes et projets par les personnels du bureau, des structures nationales et des institutions partenaires, ainsi que des membres des équipes de projet.

Annexe. Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Burundi (2014-2016)

<p>Priorité ou objectif national : Axe 1 du CSLP II - Renforcement de l'état de droit, consolidation de la bonne gouvernance, gestion et coordination de l'aide et promotion de l'égalité hommes-femmes</p>					
<p>Effets PNUAD/programme de pays no. 1: 1.1. Les systèmes judiciaire et sécuritaire ainsi que les institutions de protection des droits de la personne humaine, de lutte contre l'impunité et de promotion de la réconciliation nationale sont performants et sensibles aux facteurs genre et VIH. 1.2. À l'horizon 2016, des institutions publiques assurent une gestion efficace de l'Etat avec un système électoral transparent, un espace politique inclusif et une participation citoyenne effective, dans le respect de l'égalité hommes-femmes</p>					
Contributions du partenaire gouvernemental	Contributions des autres partenaires	Contributions du PNUD	Indicateurs, données de base et cibles pour les contributions du PNUD	Produits indicatifs du programme de pays	Montant indicatif des ressources (en dollars des Etats-Unis)
<p>Mise en place des conditions propres à faciliter l'élaboration d'une politique nationale et d'un plan d'action pour la défense et la protection des droits de l'homme</p> <p>Mise en œuvre du programme national de réforme de l'administration publique et poursuite de la stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption; cadrage institutionnel et clarification des rôles et responsabilités</p> <p>Organisation des états généraux de la Justice</p> <p>Organisation des élections dans les délais constitutionnels</p> <p>Allocation de ressources</p>	<p>Banque africaine de développement (BafD), Belgique, Banque mondiale, Ministère du développement international (DFID), Norvège, Pays-Bas, Suisse, Union européenne (UE) : appui technique et financier</p> <p>Société civile et secteur privé: observation électorale, plaidoyer, participation citoyenne, participation au dialogue de politique et aux cadres de pilotage ainsi qu'à la définition des mécanismes de coordination</p> <p>Entités du système des Nations Unies : Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Programme commun des Nations</p>	<p>Le PNUD mettra à disposition des connaissances et expertise de première classe au Burundi pour: l'appui à l'administration judiciaire et juridique, aux systèmes sécuritaire et pénitentiaire ainsi qu'aux systèmes nationaux de promotion/protection des droits de l'Homme et aux mécanismes de justice et de transition; le renforcement des capacités pour l'amélioration des performances des services publics, l'organisation des élections libres et transparentes en 2015 et la rationalisation de planification de gestion stratégique du développement y compris les réflexions</p>	<p>Indicateur: Plan d'action et politique droits de l'homme appliqués Base: Projet de politique et de plan action établi Cible: Plan d'action et politique sensible au facteur genre appliqué et normes internationales respectées Indicateur: Rapport des états généraux de la Justice validé Base: Rapport non validé (assises justice prévues en 2013) Cible: Rapport validé et 60% des conclusions réalisées Indicateur: Outils de gestion des élections appliqués Base: pénurie d'outils Cible: Outils appliqués et élections libres et transparentes organisées Indicateur: Fonction publique rénovée et système contrats de performance institué Base: Programme national de réforme de l'administration publique (PNRA) adopté mais fonction publique non réformée et système contrats de performance non institué Cible: Fonction publique rénovée pour les ministères clés et système contrats de performance institué Indicateur: Outils modernes élaborés pour le contrôle et le suivi des cas de corruption Base: Les institutions supérieures de lutte contre la corruption (ISLC) ne sont pas bien outillées</p>	<p>1. Le Plan d'action et la Politique nationale des droits de l'homme sont mis en œuvre ; 2. Les conclusions des états généraux de la justice sont appliquées; 3. L'administration publique est efficace, transparente et fournit des services de qualité; 4. Les ISLC disposent de capacités de contrôle des finances publiques et de lutte contre la corruption ; 5. Les organisations de la société civile et les médias contribuent à la promotion de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption; 6. En 2015, les acteurs nationaux disposent des capacités requises pour</p>	<p>Ordinaires : 13 842 000</p> <p>Autres: 5 693 000</p>

<p>appropriées aux services nationaux concernés par la lutte contre la corruption</p> <p>CENI et Parlement: adoption du code électoral</p>	<p>Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme : appui technique pour la formulation des politiques et stratégies; plaidoyer pour la conformité aux accords, traités, conventions et normes internationales ; animation des différents groupes sectoriels sur la gouvernance</p>	<p>sur l'après 2015</p>	<p>Cible: Les ISLC disposent d'outils modernes pour conduire des investigations conformes aux normes Indicateur: Nombre de nouvelles organisations de la société civile créées ou redynamisées Base: 10 Cible: 50 Indicateur: Le Plan stratégique du Parlement est mis en œuvre Base: Le Plan stratégique existe Cible: Le Plan est mis en œuvre à 50% Indicateur: Nombre de rapports sur CSLP II et OMD disponibles Base: Rapports non existants Cible: Un rapport annuel sur CSLP II en 2013; trois rapports de suivi en 2014, 2015 et 2016</p>	<p>organiser des élections libres et transparentes; 7: Le Parlement exerce efficacement son rôle de législateur et de contrôle de l'exécutif ; 8: Les acteurs chargés de la planification et coordination de l'aide sont bien outillés pour suivre la Vision 2025, le CSLP II et les OMD</p>	
<p>Priorité ou objectif national - Axe 2 du CSLP II: Transformation de l'économie burundaise pour une croissance soutenue créatrice d'emplois</p>					
<p>Effets PNUD/Programme de pays no. 2: L'environnement des affaires (les politiques fiscales, commerciales et d'investissement) et la stratégie de promotion de l'emploi sensible au facteur genre sont incitatifs et sous-tendus par une politique énergétique adéquate et des technologies de l'information et des communications diversifiées, accessibles et respectueuses de l'environnement</p>					
<p>Leadership et coordination des acteurs; mise en place du cadre institutionnel, application des textes en vigueur et de la réglementation, création d'un cadre incitatif pour la promotion d'initiatives nouvelles et porteuses</p> <p>Centre national de transformation agricole (CNTA): développement, validation et diffusion des technologies</p>	<p>Banque mondiale, UE, Agence allemande de coopération internationale, DFID, Agence japonaise de coopération internationale (JICA), Pays-Bas, Belgique, Allemagne: appui technique et financier</p> <p>Secteur privé: participation, expertise, dialogue avec les parties prenantes</p> <p>Organisations de la société civile : dialogue avec les parties prenantes</p> <p>ONG, société civile et organisations à base</p>	<p>Le PNUD fournira une assistance pour l'élaboration de la stratégie nationale de développement du secteur privé et de son plan d'action; l'élaboration de la stratégie sectorielle et la promotion de la transparence du secteur minier; la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi et la promotion du volontariat des jeunes Burundais ; il appuiera la redynamisation de l'économie rurale par</p>	<p>Indicateur: Politique d'intégration régionale adoptée Base: Politique non adoptée Cible: Politique adoptée Indicateur: Politique nationale de l'emploi adoptée et appliquée Base: Politique non adoptée Cible: Politique sensible au facteur genre adoptée et appliquée Indicateur: Stratégie nationale du secteur minier adoptée Base: Stratégie non adoptée Cible: Stratégie adoptée Indicateur: Nombre de plateformes et chaînes de valeur opérationnelles Base: 0 Cible: 4. Indicateur: Nombre de nouvelles organisations de producteurs en activité</p>	<p>1. La politique d'intégration régionale est mise en œuvre; 2. La politique d'emploi tenant compte des femmes et jeunes est adoptée et appliquée; 3. la stratégie et le plan d'action pour le secteur minier, ainsi que le Code minier, sont rénovés, adoptés et appliqués; 4. Les plateformes et chaînes de valeur des filières</p>	<p>Ordinaires : 13 375 000</p> <p>Autres: 14 950 000</p>

<p>BBI Network et bureau burundais de normalisation: certification et contrôle de qualité</p>	<p>communautaire: accompagnement des bénéficiaires et réseautage; mise en œuvre</p> <p>Organismes/institutions du système des Nations Unies : Programme des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Fonds pour l'environnement mondial (FEM) Fonds international de développement agricole (FIDA), Bureau international du travail (BIT), Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), ONU-Femmes, Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) : appui technique pour la formulation des politiques et stratégies; plaidoyer pour la conformité aux accords, traités, conventions et normes internationales</p>	<p>la promotion des chaînes de valeur et des nouvelles technologies de transformation agroalimentaires ; il aidera le pays à intégrer l'adaptation au changement climatique et la réduction du risque climatique dans ses politiques et stratégies de développement, à promouvoir les énergies nouvelles et renouvelables et à élaborer des outils et mécanismes de prévention des conflits fonciers et des risques liés à la gestion des ressources naturelles</p>	<p>Base: 502 Cible: 1 000 dont au moins 50% en faveur des femmes Indicateur: Nombre d'emplois créés pour les jeunes et les femmes Base: 0 Cible: 500, dont au moins 50% en faveur des femmes Indicateur: Nombre de PME/PMI et pré-coopératives créées en milieu rural Base: 34 PME/PMI et 21 pré-coopératives Cible: 100 PME/PMI et 100 pré-coopératives dont au moins 50% en faveur des femmes Indicateur: Nombre de partenariats avec le Centre national de transformation agricole (CNTA) pour développer et diffuser les techniques de transformation agroalimentaires Base: 0 Cible: 1 Indicateur: Stratégie nationale de l'énergie adoptée Base: stratégie inexistante. Cible: Une stratégie nationale de l'énergie prenant en compte les énergies renouvelables est adoptée Indicateur: Nombre d'outils de gestion environnementale disponibles Base: 0 Cible: 5</p>	<p>porteuses sont développées; 5. Le plan d'action mis en œuvre renforce les organisations de producteurs; 6. Le micro-entreprenariat crée des emplois pour les jeunes/ les femmes; 7. Les nouvelles technologies de transformation des produits agricoles sont utilisées; 8. La stratégie sectorielle Energie et le plan d'action tenant compte des énergies renouvelables sont mis en œuvre; 9. Les nouveaux outils de gestion environnementale et d'adaptation au changement climatique sont au point, opérationnels et accessibles</p>	
---	--	---	---	---	--